



# 13<sup>e</sup> Rallye de la Haute-Senne 17 et 18 juin 2017



PHOTOS VAN AARSCHOT DAVID & DAVID TIMOTHY

## RÈGLEMENT

Forever Cédric



**M&C SERVICE**  
0475/23 84 84



067/33.30.70  
**CANONE**  
Boulangerie-Pâtisserie

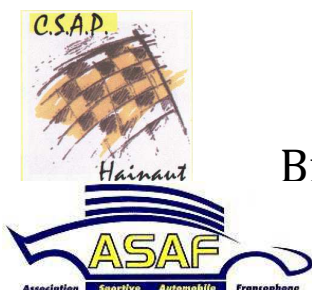
**Café Le Rempart**  
Grand place 13 bis



L'huile des records du monde



067/44.29.55 ECAUSSINNES



Rallye de la Haute Senne 2017  
Samedi 17 & dimanche 18 Juin 2017  
Braine Auto Club A.S.B.L. / Visa ASAF n°11  
BCE : 862.242.797



## REGLEMENT PARTICULIER

Adresse des vérifications  
administratives :  
**Sous le chapiteau - suivre le fléchage  
Grand-Place de et à Braine-le-Comte  
N50°36'37.91" E 4°08'09.38"**

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement technique général - R.S.G. = Règlement sportif général - R.P.R. = Règlement particulier rallyes

### I. TIMING

<b><u>Mercredi 03 mai</u></b>		Parution du Règlement Particulier
<b><u>Vendredi 05 Mai</u></b>		<b>Date de début des engagements</b>
<b><u>Vendredi 19 Mai</u></b>		<b>Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires »</b>
<b><u>Mercredi 14 Juin</u></b>		<b>Clôture des inscriptions à droits simples</b>
<b><u>Jeudi 15 Juin</u></b>	20h 21h	Attribution des numéros Affichage de la liste des engagés Café Le Germinal – Gd Place 5 à Braine-le-Comte ⇒ 0478/901347
<b><u>Samedi 17 Juin</u></b>	9h30	<b>Ouverture du secrétariat</b> et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité,
	15h00	permis de conduire), des licences « 1J-B » et « 1J-A4 », distribution du road-book et des documents "assistance".
	14h00	<b>Début des reconnaissances surveillées</b>
	15h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
	19h00	<b>Fermeture du contrôle administratif</b>
	20h30	Ouverture des Vérifications Techniques
		<b><u>Fin absolue des reconnaissances</u></b>
		Clôture des Vérifications Techniques
<b><u>Dimanche 18 Juin</u></b>	06h45	Réouverture du secrétariat et des <b><u>éventuelles</u></b> VA et VT complémentaires
	07h15	Fermeture des VA et VT complémentaires
	07h25	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	07h30	<b>Ouverture du parc fermé de départ</b>
	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ère</sup> boucle
	11h45	Départ de la première voiture PH
5' après le dernier Prov'Historic		Départ de la première voiture pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	15h30	Départ de la première voiture PH pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
5' après le dernier Prov'Historic		Départ de la première voiture pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	18h02	Arrivée de la première voiture PH
5' après le dernier Prov'Historic		Arrivée de la première voiture « Moderne »
<b>30' après l'entrée de la dernière voiture</b>		<b>Affichage des résultats</b>
<b>30' après</b>		<b>Officialisation des résultats</b>
<b>30' après</b>		<b>Proclamation des résultats</b>

## II ORGANISATION

### Art. 1. Organisation

L' ASBL Braine Auto Club organise, le(s) 17 & 18 juin 2017 le **Rallye de la Haute Senne**, 13<sup>ème</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- Directeur de course	Eddy Limbourg	Lic ASAF n° 311
- Directeur de courses adjoints	Hugues Henrot	Lic ASAF n° 835
	Christophe Ceulemans	Lic ASAF n° 877
	Steve Jauquet	Lic ASAF n° 301
- Directeur de la sécurité	Thierry Desmedt	Lic ASAF n° 313
- Directeur de la sécurité adjoint	Daniel Greuse	Lic ASAF n° 209
	Frédéric Leemans	Lic ASAF n° 322
- Secrétaire du meeting	Sandra Mary	Lic ASAF n° 317

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

##### **Collège des Commissaires Sportifs**

Président	Pierre Vanderlin	Lic ASAF n° 113
Membres	Michel Roquet	Lic ASAF n° 951
	Laurent Walbreccq	Lic ASAF n° 022

##### **Collège des Commissaires Techniques**

Président	Georges Gilbert	Lic ASAF n° 973
Membres	René Lejeune	Lic ASAF n° 227
	Daniel Rihoux	Lic ASAF n° 813
	Pierre Tournay	Lic ASAF n° 365
	Didier Derenne	Lic ASAF n° 881
	Alain Bernard	Lic ASAF n° 965
	Patrick Deneufbourg	Lic ASAF n° 226
Stagiaire	Fabian Tournay	Lic ASAF n°
Secrétaires :	Marie-Luce Catoul	Lic ASAF n° 964
	Isabelle Lorent	Lic ASAF n° 880
- <b>Inspecteur « Sécurité »</b>	Joël Brasseur	Lic ASAF n° 470
- <b>Observateur ASAF</b>	Jules Liegeois	Lic ASAF n° 937

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents :	Kroner André	Lic ASAF n° 347
	Keppens Eric	lic ASAF n° 230
- Responsables des EC :	EC 1 Christian Carême	Lic ASAF n°872
	EC 2 Alain Delaunois	Lic ASAF n°662
	EC 3 Louis Modave	Lic ASAF n°653
	EC 4 Robert Borlez	Lic ASAF n°534
- Chefs de sécurité des EC :	EC 1 Didier Dejasse	Lic CAS n° 21758
	EC 2 Damien Ghin	Lic CAS 21179
	EC 3 Frédéric Gobeaux	Lic CAS n° 22206
	EC 4 Eugène Gay	Lic CAS n° 21151

#### Secours médicaux

- Equipe médicale : Paramédical
- Ambulances : Paramédical Nombre : 5

### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Le Braine Auto Club est une épreuve de type B comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles, Championnat de Hainaut et du Brabant Francophone

#### Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (**Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR**)

#### Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de 76,26 Kms

Par boucle, 3 sections et 4 étapes de classement :

EC 1 : 11,400 Km (100 % asphalte)

EC 2 : 9,330 Km (100 % asphalte)

EC 3 : 10,800 Km (100 % asphalte)

EC 4 : 11,700 km (100 % asphalte)

- Total : 228,780 Km, dont 129,690Km d'EC, comprenant 0 % de chemins non revêtus en dur.

**Les concurrents des Divisions Prov'Historic ne participeront pas à la première boucle**

**Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.**

#### Art. 4 Bis - "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- 1 <sup>ère</sup> infraction.....	<b>20 secs</b>
- 2 <sup>ème</sup> infraction .....	<b>30 secs</b>
- 3 <sup>ème</sup> infraction .....	<b>hors course</b>

#### Art. 5. Engagement

##### 5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications" et de la fiche "Copies des licences" de l'équipage (voir "Engagement Type" Rallye), DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 05/05/2017 et, au plus tard, le 14/06/2017 avant 20 H 00, à Mary Sandra, Secrétaire Braine Auto Club, Rue d'Ecaussinnes, 88 - 7090 Braine-le-Comte

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 14/06/2017 à 20 heures** (Attention aux délais bancaires).

**N° :BE31 0014 1732 1055 Intitulé : Braine Auto Club ASBL**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au.17/06/2017 à 15 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20 %. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

##### **Photocopie des licences**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

##### 5.2. Nombres maximaux d'engagés

###### **A) Divisions obligatoires**

**Le nombre de participants est limité à 145 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 29 (**20%**) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 145 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'Art. 5. 2, du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 19/05/2017 (*30ème jour avant la date de l'épreuve*) à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### **5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)**

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 330 €
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 380 €
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 290 €

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions "Prov'historic" (voir art. 5 du RTG).

### **5.4. Remboursements**

#### **1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint**

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

#### **2. Remboursement en cas d'annulation**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

#### **3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)**

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

### **5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)**

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 15/06/2017 à 20 heures, au Café le Germinal, Grand-Place 5 – 7090 Braine-le-Comte ou au 0478/901347 Permanence jusqu'à : 22h.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**.

## **Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

### **A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le 17/06/2017 de 9h30 heures à 19 heures.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

**A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.**

**Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.**

**Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.**

**N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.**

#### **Identité et attributions des juges de faits :**

Eddy Limbourg, René Desmedt ; Thierry Desmedt, Yvan Demaret, André Limbourg, Marcel Renkin, Nathalie Detilleux, Hugues Henrot, Christophe Ceulemans, Steve Jauquet.

#### **Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)**

**Fréquence :** 5

**Emplacement(s) :** Q8 Avenue du Marouset Avant le Start de l'ES 1 Uniquement Bancontact

Q8 Boulevard Roosevelt à Soignies Après l'ES 2 vers l'assistance  
Avia Boulevard Roosevelt " "  
Lukoil Boulevard Roosevelt " "  
Esso Boulevard JF Kennedy " "

B) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

**ATTENTION :** Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.  
**En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.**

## IV CENTRE DE L'EPREUVE

### Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Grand-Place de et à Braine-le-Comte

### Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT préliminaires, auxquelles seront soumises les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le 17/06/2017 à partir de 15 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications" ou suivant le timing défini ci-après :

Emplacement : Sous le chapiteau situé sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

**Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. 3.8, du RPR)**

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné :: Sous le chapiteau

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

### Art. 9. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

Sous le chapiteau sur la Grand-Place de et à Braine-le-Comte

**Documents à présenter :**

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences "Sportive" ASAF ou VAS
- Licences RACB Sport.

**ATTENTION :** En dehors des licences "1J-B" et "1J-A4" (équivalentes aux licences "L", "B" et "A4"), il n'existe pas d'autres types de licences d'un jour pour les rallyes de type "B" et "B-Short". En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, **seuls** ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, seront donc admis au départ (Voir art. 2.3.5, du RSG).

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (E.N.P.E.A.)**, elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.**

B) Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Au près des Commissaires Techniques sur la Grand-Place de BLC

En fin d'épreuve :

Auprès des Commissaires Techniques sur la Grand-Place de BLC

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.1.12, du RPR).

## V. DOTATION

### Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 18/06/2017 trente minutes après l'officialisation des résultats sous le chapiteau.

10.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Prix Charlotte Canone (Spectacle)
- Prix Ludovic Dethaye (premier Ecaussinnois)
- Prix Cédric Crohin (Best performer).
- La coupe du Président
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

## VI. POINTS DE CONTACT

### Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 16/06/2017 à 20 Heures
  - Mary Sandra, Rue d'Ecaussinnes, 88 – 7090 Braine-le-Comte. 0478/901347
  - Limbourg Eddy, même adresse, 0477/995725
- A partir du 17/06/2017 à 08 Heures
  - Mary Sandra, Rue d'Ecaussinnes, 88 – 7090 Braine-le-Comte. 0478/901347

### Art. 12. Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage se trouvera à l'entrée du chapiteau situé sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

## VII. DIVERS

A) Road-book d'assistance sera fourni à chaque équipage ainsi qu'une plaque autorisant l'entrée dans les zones d'assistance. Seuls les véhicules munis de ce panneau auront accès à ces 2 zones.

B) Des Programmes incluant les cartes des spéciales ainsi que le plan général seront disponibles *au prix de 5€ dès le samedi 9h sous le chapiteau situé sur la Grand Place de Braine-le-Comte*

C) Hôtels & Gîtes de la région sur [www.braine-tourisme.be](http://www.braine-tourisme.be)

D) Infos utiles & toutes les mises à jour sur [www.braineautoclub.be](http://www.braineautoclub.be)

## VIII. APPROBATIONS

### Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

### Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Katty Bario (Lic. ASAF n° 11) pour la CSAP. Hainaut, en date du 12 avril 2017
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° 957) pour l'ASAF, en date du 18 avril 2017

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Joël Brasseur, (Lic.ASAF N° 470), en date du 24/03/2017



# Club organisateur : Braine Auto Club

## Epreuve Rallye de la Haute Senne Date : 17 & 18 Juin 2017

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 05/05/2017 au 14/06/2017 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)  
à Braine Auto Club - Mary Sandra Rue d'Ecaussinnes 88 – 7090 Brainele-Comte

\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

<b>Engagement reçu *</b>	<b>Paiement reçu *</b>	<b>Ordre d'inscription*</b>	<b>Division*</b>	<b>Challenge B. Thiry ☐</b> Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt FWB, seulement)
Le .... / ..... / .....	Le .... / ..... / .....		<b>Classe *</b>	

### PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 ..... / « ..... » ..... ☐ ☐

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...

Code postal : ..... Localité : .....

**Accepte**  **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

### COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 ..... / « ..... » ..... ☐ ☐

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

**VEHICULE :** Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....

Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : .....cc

DIVISION	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3000cc)	
CLASSE	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7
	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11
	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3
		(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	Classe 15
	Division PH Classic	Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18	Min. A4
		(de 0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées		Min. A3		(toutes cylindrées)	
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L					

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

**EPREUVE : Rallye de la Haute Senne**

Date : 17 & 18 Juin 2017

N° :

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Si pseudonyme : « ..... »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

### COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Si pseudonyme : « ..... »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....	.....CC	.....	.....

Compagnie d'assurance : ..... Police n° : .....

#### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)
Casque/ HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

## Epreuve : Rallye de la Haute Senne

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

## Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE" 2017 ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

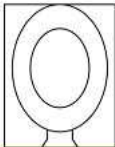
Pilote :

<u>VERSO</u>	<b>2017</b>
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

PILOTE	
Prov <b>0000</b>	Type Validité : <b>2017</b>
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :
	Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u>	<b>2017</b>
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

PILOTE	
Prov <b>0000</b>	Type Validité : <b>2017</b>
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :
	Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end